

# Social News – L'inaptitude & l'impossibilité de reclassement



© 2022 Les Echos Publishing

Par un arrêt du 8 juin 2022, la Cour de cassation est venue répondre à une question pratique rencontrée par tous les chefs d'entreprise : faut-il consulter le CSE quand le médecin du travail a expressément indiqué dans son avis d'inaptitude que l'employeur était dispensé de recherches de reclassement ? Cette décision est l'occasion de revenir sur les vérifications nécessaires à faire pour sécuriser la situation.

Pour faire le point avec vos clients, AUDECIA vous propose la **Social NEWS** intitulée **L'INAPTITUDE & L'IMPOSSIBILITE DE RECLASSEMENT** rédigée par Me Mehdi CAUSSANEL-HAJI, avocat en droit du travail du réseau Barthelemy.

[STECO SOCIAL NEWS JUIN 22 L'INAPTITUDE ET L'IMPOSSIBILITE DE RECLASSEMENT](#)